

Compte-Rendu du Conseil d'Administration

n° 2/2024 du 2 juillet 2024

Lycée Alexandre Dumas

Le quorum étant atteint, le Proviseur du lycée et président de séance démarre le CA à 17h16, dans la salle bleue (restaurant d'application) et présente d'ordre du jour :

1. Désignation de secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 17 avril 2024.
3. Accueil des classes, rentrée 2024
4. Modification du règlement intérieur de l'internat
- [5.]
6. Préparation de rentrée : structures, effectif prévisionnel, dotation horaire, dotation pacte et IMP.
7. Points financiers
 - ◆ Contrats et conventions
 - ◆ tarif
 - ◆ Bilan voyages scolaires
 - ◆ autorisation de recrutement des personnels de droit public (AED)
8. Divers

1. Désignation de secrétaire de séance.

C'est un des représentants du corps des enseignants qui a été désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 17 avril 2024.

La représentante de la région a émis des réserves sur le rapport des comptes et rappelé que la Région gère l'établissement avec le même souci d'équité que n'importe quel établissement sous sa responsabilité et que le déficit de l'établissement n'est pas de son seul fait.

⇒ Monsieur le Proviseur rappelle que le déficit est principalement dû au réajustement des stocks et de l'inflation (électricité/eau...) ; et que s'il y a eu une difficulté avec la Région ce fut pendant la période où les agents de Région absents [50% des effectifs] sans solutions de remplacement.

⇒ de même l'investissement de 37 Millions d'Euros est appréciable, faut-il encore donner les moyens à l'établissement de l'entretenir correctement par la suite.

⇒ Monsieur le Président de l'APE rappelle que l'Association et les Représentants des Parents d'Elèves avaient écrit à la Région concernant les postes non remplacés et la situation tendue qui en a découlé, courrier resté sans réponse à ce jour.

⇒ **Le CA approuve le PV.**

3. Accueil des classes, rentrée 2024

Sur la question, il n'y a pas eu d'évolution sur les dates de rentrées. Seule nouveauté, la réunion d'information de rentrée qui se faisait jusqu'ici dans avec tous les entrants, se fera par niveau dont les dates seront communiquées ultérieurement aux parents.

⇒ Les parents font la remarque que le calendrier est sur le site et que c'est une des pages les plus consultées ; Monsieur le Proviseur rappelle qu'à l'avenir il faut attendre la présentation au CA pour le faire ; ce à quoi ont objecté les parents rappelant que le document en question était diffusé aux nouveaux élèves dans le dossier remis à l'inscription, sinon ils ne se seraient pas permis de le diffuser.

4. Modification du règlement intérieur de l'internat

Le règlement de l'Internat est une annexe du règlement intérieur et n'a pas été révisé depuis 2019 :

- Suite au souci sur MBN, l'internat change d'adresse électronique pour passer en ac-strasbourg.fr pour éviter les blocages,
 - Rappel : de 18h à 7h45, les élèves sont sous la responsabilité de l'internat,
 - Les élèves doivent sortir de l'Internat en tenue d'école/établissement ;
- ⇒ à la demande des enseignants, il a été rajouté qu'ils doivent aussi intégrer l'internat en tenue d'école et non pas en tenue professionnelle,
- Rappel : qu'après 22h30, l'utilisation de tout moyen de communication est proscrite (téléphone, ordinateur...),
 - Possibilité pour les parents de demander à l'avance, le maintien à l'internat pendant les stages si les horaires sont compatibles.

⇒ **Le CA approuve les modifications du règlement de l'Internat.**

[5.] 6. Effectifs de rentrée

▪ Effectif

Que cela soit en Professionnel ou en Technique, les effectifs seront stables.

A noter toutefois qu'un groupe supplémentaire ouvre en CAP cuisine [+12 élèves] et qu'une classe de 1^{ère} STHR [actuellement 82 inscrits : de deux classes à 41 élèves, on passe 3 classes de 27/28 élèves] mais cette année encore la Mention Complémentaire Traiteur ne sera pas ouverte faute de candidat.

Les 1 MHR seront répartis en 4 classes. Les 2 MHR seront regroupés en 3 classes : 1 de spécialité A [service], 1 de B [cuisine] et une mixte A-C [service et hôtellerie].

Retour à la répartition traditionnelle des valences [spécialités] en 1^{ère} et Terminale PRO soit 3 groupes de cuisine et 3 groupes de services.

▪ Dotation Horaire

Pour le moment, les ouvertures de classes n'ont pas encore été dotées donc l'établissement fonctionnera sur sa marge.

L'effort sur la proposition des langues LVB est maintenu en Pro et en Technique.

A noter qu'il y a des départs à la retraite et donc des arrivées de nouveaux enseignants dont en Arts qui complétera encore ses heures au collège ce qui implique un travail particulier sur les emplois du temps.

Il y a aussi une évolution sur les Indemnités pour Missions Particulières (IMP) qui basculeront sur la dotation des Heures Supplémentaires Année (HSA).

Le bureau des stages est reconduit.

⇒ **Le CA approuve la répartition en Section d'Enseignement Professionnelle (SEP) et en Section d'Enseignement Technologique (SET).**

7. Points financiers

▪ **CONTRATS** : soit renouvellement, soit avenants avec parfois comme particularité que le choix du prestataire/négociation des tarifs sont de la seule compétence de la Région mais que la prestation est gérée par le lycée.

Certains avenants ont été nécessaires car la Région n'a par exemple prévu qu'un passage d'entretien alors que 3 sont imposés par la législation.

⇒ **Le CA approuve les renouvellements ou les avenants**

▪ **CONVENTIONS** : entreprendre pour apprendre (STMG), C[Rugby]IG (école ouverte), SNU

⇒ **Le CA approuve les conventions**

▪ **TARIFS** : les paniers repas des enseignants en jury sont alignés sur le tarif du self ; choix d'une réunion inter-établissement.

⇒ une représentante des enseignantes est surprise car cette année, elle a eu tous les cas de figure possible entre la gratuité, payer plus ou payer moins.

⇒ **Le CA approuve les tarifs en questions**

- **VOYAGES SCOLAIRES** : Barcelone, la part à charge des familles sera enfin de compte de 202.73€ (au lieu des 315€ initialement demandés) et pour le Maroc de 326.73€ après mobilisation (actions/vente) ou appel à la MDL

⇒ **Le CA autorise les remboursements**

- **MDL** : appel aux dons comme convenus ; la MDL n'assure de participation qu'à ses adhérents ce qui peut poser un principe d'inégalité entre les élèves quand on sait que la source de son budget sont les prestations extérieures (Zénith, choucroute partie, Bocuse...).

⇒ Néanmoins, selon les représentants de parents d'élèves, l'exemple inverse existe aussi : il y a des élèves qui cotisent mais ne partent pas en voyage scolaire.

⇒ **Le CA autorise l'appel aux versements de la MDL**

- **AED** : il y a 11 postes d'Assistants d'Educatons prévus pour l'année prochaine dont les contrats sont de droits publics.

⇒ **Le CA autorise leurs recrutements**

8. Divers

- **Elections des Parents** : le coût annuel du vote électronique étant de 5000€, cette possibilité-là est écartée.

⇒ les représentants des parents regrettent que cela n'a pas été intégré aux lots de MBN ; Monsieur le Proviseur rappelle que la généralisation de l'autorisation n'a été effective que tardivement [[Décret n° 2023-805 du 21 août 2023](#)]

⇒ Proposition retenue : exclusivement par vote par correspondance et donc les Représentants de Parents ne seront présents que pour le dépouillement.

- **Self** : le lycée est responsable du self. Toutefois avec les travaux, une partie de la production a été délocalisée sous la responsabilité de la Région.

A la rentrée, les choses ont été remise à plat avec comme principe que le self sera assuré le midi par les agents de la région dont un cuisinier et 6 agents, le service du soir continue d'être assuré par le Lycée et donc les élèves.

- **Question de l'assiduité des élèves** (débat soulevé par le représentant des élèves) : la charge de travail reste la même que les élèves soient présents ou non. Mais l'organisation change radicalement ainsi que l'esprit dans lequel il est réalisé. Pour les prestations extérieures, c'est le principe est le même avec le problème de l'« image » de l'établissement en plus.

- **Questions des parents écartées** : l'épineuse question des vestiaires et l'annexe du Règlement Intérieur concernant les tenues.

Levée de séance vers 19h25

Prochain CA : le 24 septembre 2024 à 18h00